

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 29 juin 2017

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 22 juin 2017

Publié le 30 juin 2017

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 56

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 17

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	M. Yves-Marie BRUGNOT
M. Thierry FALCONNET	Mme Lê Chinh AVENA	M. Guillaume RUET
M. Patrick CHAPUIS	Mme Hélène ROY	M. Louis LEGRAND
Mme Nathalie KOENDERS	M. Georges MAGLICA	M. Patrick ORSOLA
M. Rémi DETANG	Mme Chantal TROUWBORST	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean DUBUET
M. José ALMEIDA	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Colette POPARD	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Céline TONOT
M. André GERVAIS	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Philippe MOREL
M. Frédéric FAVERJON	M. Denis HAMEAU	M. Nicolas BOURNY
M. Dominique GRIMPRET	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
M. Jean-Patrick MASSON	M. François HELIE	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Badiââ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Dominique SARTOR
Mme Anne DILLENSEGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Gilbert MENUT
M. Charles ROZOY	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Patrick MOREAU	M. Hervé BRUYERE	M. Cyril GAUCHER
M. Jean-Yves PIAN	M. Jean ESMONIN	M. Adrien GUENE.
Mme Stéphanie MODDE	Mme Sandrine RICHARD	

Membres absents :

M. François DESEILLE	M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Colette POPARD
Mme Louise MARIN	M. Didier MARTIN pouvoir à M. Georges MAGLICA
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Badiââ MASLOUHI
Mme Lydie CHAMPION	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
Mme Michèle LIEVREMONT	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
M. Philippe BELLEVILLE	Mme Danielle JUBAN pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	M. Laurent BOURGUIGNAT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. François HELIE
	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES pouvoir à M. Gilbert MENUT
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à M. Patrick BAUDEMONT
	Mme Corinne PIOMBINO pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Habitat privé - Convention 2017 entre Dijon Métropole et les Fédérations Françaises du Bâtiment Bourgogne Franche-Comté et Côte d'Or

A travers le déploiement de Rénovéco, sa plateforme territoriale de rénovation énergétique des logements privés, Dijon Métropole a souhaité se doter d'un service public intégré dont les principales missions s'articulent autour de deux axes complémentaires : l'accompagnement d'une part des maîtres d'ouvrage dans la définition puis la concrétisation de leur projet de réhabilitation performante, et d'autre part des professionnels du bâtiment dans l'évolution de leurs pratiques en vue de répondre au mieux aux exigences de ce marché en plein essor.

Avec plus de 1000 entreprises et artisans du bâtiment présents sur le territoire et se positionnant potentiellement sur le segment de la réhabilitation performante, les enjeux de mobilisation des professionnels dans ce domaine sont majeurs à l'échelle du bassin métropolitain.

Soutenu par l'ADEME et la Région Bourgogne-Franche-Comté, il est souhaité que Rénovéco expérimente un programme d'accompagnement dédié, en partenariat étroit avec les principaux organismes professionnels locaux.

C'est dans cette optique que Dijon Métropole s'est rapprochée de la Fédération Française du Bâtiment (FFB) de Côte-d'Or, et de son coordinateur régional la FFB Bourgogne Franche-Comté, dont les missions respectives sont pour la première de soutenir les entreprises au quotidien en leur apportant une expertise pluridisciplinaire et une assistance de proximité, et pour la seconde d'impulser les politiques départementales et d'assurer l'unité d'action de l'organisation en mutualisant les expériences, les compétences et les moyens.

Signataire du Contrat d'appui à la performance et à l'évolution des compétences (CAPÉCO) avec la Région Bourgogne-Franche-Comté, et forte de ses 32 unions et syndicats de métiers exprimant la richesse et la diversité des métiers du bâtiment, la FFB dispose d'un savoir-faire reconnu en matière d'accompagnement des entreprises et artisans sur les aspects compétitivité et compétences des filières, notamment dans le domaine de la rénovation énergétique.

Après le succès de la première action de sensibilisation des professionnels qui s'est tenue le 4 avril 2017, co-organisée par Dijon Métropole et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale et au cours de laquelle la FFB a animé une intervention, la Métropole et la FFB ont souhaité renforcer leur partenariat autour de l'enjeu de la rénovation énergétique, en vue de mettre en œuvre une organisation opérationnelle porteuse de valeurs ajoutées pour toutes les parties prenantes.

La convention de partenariat 2017 telle qu'annexée à la présente délibération porte sur l'organisation et l'animation de deux réunions sur les thématiques suivantes :

- « L'étanchéité à l'air : Comment travailler ensemble ? ». Cette opération consiste à présenter aux entreprises des informations techniques liées à la gestion des interfaces.
- « Quelle Modélisation Informatique des Bâtiments (BIM) pour mon entreprise ? ». Cette réunion de sensibilisation générale a pour objectif de démystifier les pratiques numériques appliquées au bâtiment et d'accompagner les entreprises dans l'analyse de leurs besoins en la matière.

Cette convention 2017 a vocation à être reconduite tacitement tout au long de l'expérimentation de la plateforme de rénovation énergétique, en ajoutant par voie d'avenants toutes nouvelles actions concourant à l'accompagnement des professionnels dans l'acquisition de nouvelles compétences en matière de réhabilitation thermique performante de l'habitat.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** la convention 2017 à intervenir avec la Fédération Française du Bâtiment (FFB) Côte-d'Or et la Fédération Française du Bâtiment (FFB) Bourgogne Franche-Comté, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que tout acte utile à l'exécution de ses dispositions.

SCRUTIN : POUR : 73

CONTRE : 0

DONT 17 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0